

Paris, le 10 avril 2009

**Assemblée Générale Constitutive de l'Association des praticiens du droit collaboratif  
14 mai 2009 – 18h30**

Mes Chers Confrères,

Vous aviez été conviés à une Assemblée Générale constitutive de l'Association des praticiens du droit collaboratif pour le 29 janvier dernier à l'occasion des Etats Généraux du droit de la famille.

Cette Assemblée a dû être annulée en raison du report des Etats Généraux, une grève laissant prévoir la paralysie du pays pour ce jour-là.

Nous vous proposons de maintenir l'idée de profiter des Etats Généraux et de tenir cette Assemblée Générale le 14 mai 2009 à 18 h 30 à Disneyland lors de leur nouvelle session.

Ce report est l'occasion de compléter pour vous tous la présentation de cette initiative et d'en souligner l'esprit.

Le processus collaboratif a été introduit en France par l'Institut du droit de la famille et du patrimoine, sous l'impulsion de Charlotte BUTRUILLE-CARDEW et avec l'enthousiasme et la participation active de sa Présidente, Elisabeth DEFLERS et de Jean-Luc RIVOIRE, tous trois membres fondateurs de l'Institut.

L'Institut est un institut de recherche et de formation.

En faisant connaître à la profession ce processus et ses possibilités de développement, il était parfaitement dans sa fonction ; il l'est aussi en assurant des formations de qualité et en protégeant les confrères du développement de formations sauvages.

Mais le développement de ce processus nécessite bien au-delà de cette formation, une véritable communauté de confrères échangeant sur leurs pratiques et se reconnaissant les uns les autres dans une éthique commune.

C'est l'objet de la future « *association des praticiens du droit collaboratif* » qui se voudra un lieu d'échanges à la fois régional, national et même international, notamment pour l'adhésion à l'International Academy of Collaborative Professionals (I.A.C.P.).

A cette fin, nous envisageons la création d'un site interactif entre tous les praticiens collaboratif, la coordination des groupes de partage, l'organisation des colloques....

Cette initiative s'inscrit dans l'esprit d'une collaboration avec l'Institut qui est tout à fait prêt à continuer à assumer la formation, dont il resterait garant de la qualité et à continuer à travailler sur l'élaboration de règles éthiques qui devront accompagner ce développement pour assurer la qualité de cette pratique.

Ces liens comme l'indépendance de l'association seront un atout pour cette grande aventure et ce n'est donc pas un hasard si les promoteurs de cette Assemblée Générale sont, pour certains, fondateurs de l'Institut et pour d'autres des confrères extérieurs à cet Institut.

Le droit collaboratif est une opportunité enthousiasmante, mais son expansion nécessite la réunion de toutes les forces positives et un véritable travail en commun ; c'est l'objectif de l'Association nouvellement créée.

Nous vous attendons donc nombreux le 14 mai 2009 à 18 h 30 – Centre du Congrès de Disneyland Hôtel New York au Parc de Disneyland.

**Jean-Luc RIVOIRE**  
Membre Fondateur de l'Institut chargé  
de la mise en œuvre de l'Association

**Elisabeth DEFLERS**  
Présidente

---

Coupon Réponse

Nom, prénom .....

Adresse .....  
.....

Tel. .... Mail .....

- Sera présent à l'assemblée constitutive du 14 mai
- Souhaite participer aux activités de l'association des praticiens de droit collaboratif

Merci de nous retourner ce coupon-réponse par fax au 01 44 70 73 74  
par courrier au 21, rue Henri Rochefort – 75017 Paris  
ou par mail [mc.midavaine@institut-dfp.com](mailto:mc.midavaine@institut-dfp.com)